



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 15373

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par les membres de la corporation minière de l'ancien bassin d'extraction charbonnière du Nord-Pas-de-Calais. En effet de nombreux cas de silicose sont aujourd'hui encore recensés et sont pris en charge, au titre de la maladie professionnelle par le service des pneumoconiotiques et insuffisants respiratoires (SPIR) que l'association hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC), gère depuis 1990. Toutefois, alors que les conséquences de cette maladie sont invalides, voire même mortelles et nécessitent une prise en charge de haute technicité, il semblerait que les moyens budgétaires mis à la disposition des retraités silicotiques seraient, à compter de cette année, en nette diminution. Aussi lui demande-t-il de lui préciser les mesures que compte adopter le gouvernement pour garantir aux anciens mineurs la qualité des soins auxquels ils peuvent prétendre.

Texte de la réponse

L'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur les inquiétudes exprimées par les membres de la corporation minière de l'ancien bassin d'extraction charbonnière de Nord - Pas-de-Calais. La prise en charge et le suivi des pneumoconiotiques et des insuffisants respiratoires sont assurés par le service du suivi des pneumoconiotiques et insuffisants respiratoires (SPIR) qui regroupe, outre un service de soins à domicile, un centre d'études des pneumoconioses implanté dans quatre centres médicaux. Le budget de l'exercice 1999 de cet organisme est en effet en diminution par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, il convient de préciser que cette diminution des prévisions budgétaires est en relation directe avec l'évolution des effectifs de retraités bénéficiant des prestations liées à la surveillance des pneumoconiotiques. De ce fait, le budget prévisionnel 1999 a été établi sur la base d'une diminution des examens cliniques de silicotiques, susceptibles d'être réalisés au cours de cet exercice.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15373

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3098

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1729